

# Vienne



## État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

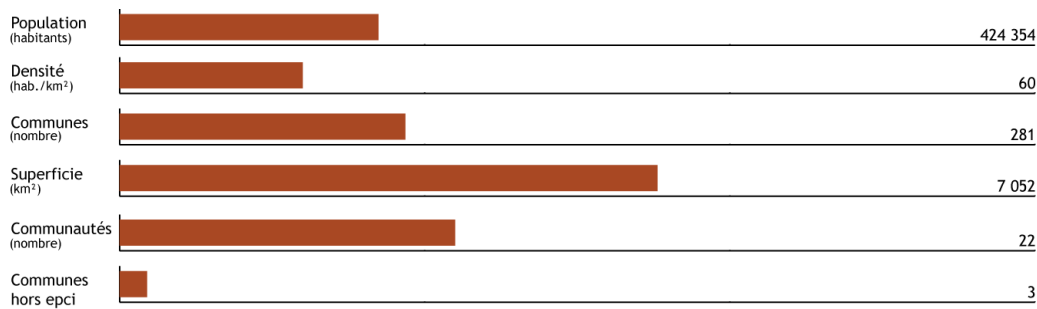
**26 mai 2011**

### Évolution du tissu intercommunal :

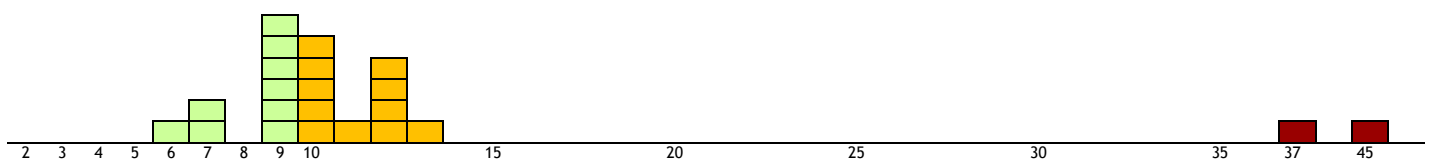
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté (intégration d'une commune à une communauté).
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

# Les données

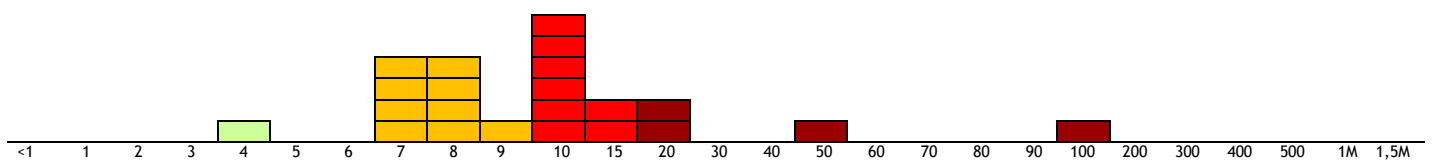
## Caractéristiques du département



## Nombre de communes par communauté



## Population par communauté (en milliers d'habitants)

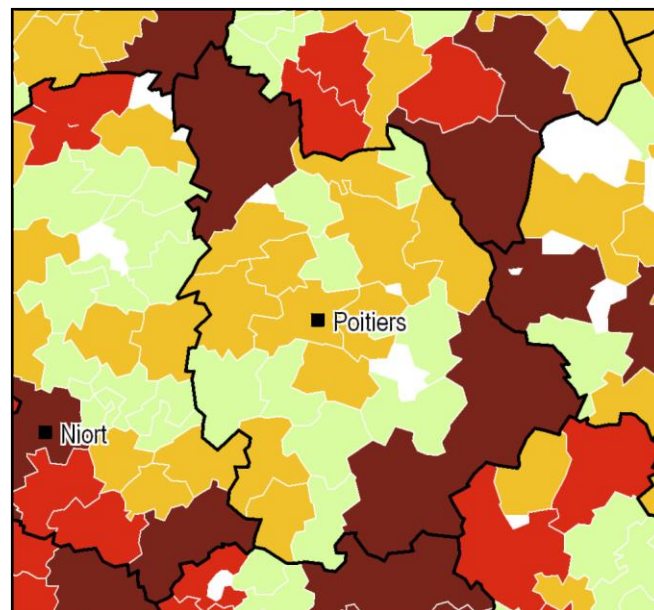


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
6	1
7	2
9	6
10	5
11	1
12	4
13	1
37	1
45	1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

Population/Communauté	
Population	Communautés
4 à 5 000	1
7 à 8 000	4
8 à 9 000	4
9 à 10 000	1
10 à 15 000	6
15 à 20 000	2
20 à 30 000	2
50 à 60 000	1
100 à 200 000	1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

## Les territoires

Nombre de communes par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Les périmètres des communautés sont souvent proches de ceux des cantons avec une majorité de structures de petite taille :

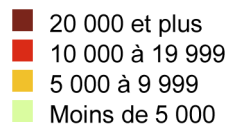
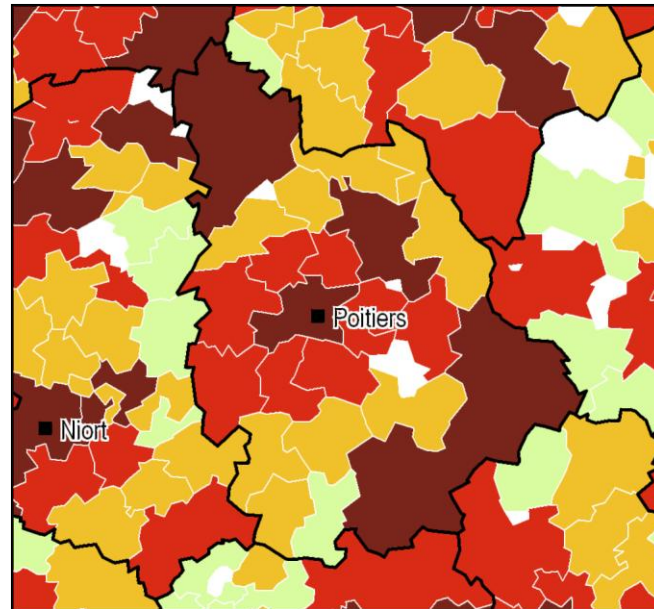
- 9 communautés sur 22 (soit 40,90 %) comptent moins de 10 communes.
- 11 communautés (soit 50,00 %) comptent entre 10 et 13 communes, dont les CA de Poitiers et du Pays Châtelleraudais.
- 2 communautés (soit 9,10 %) comptent plus de 20 communes, situées aux extrémités Nord (CC du Pays Loudunais : 45 communes) et Sud (CC du Montmorillonnais : 37 communes) du département.

### Comparaison avec les départements voisins

- A l'Ouest, la trame intercommunale de la Vienne est comparable à celle des Deux-Sèvres.
- Sur les autres franges, les communautés limitrophes comptent un peu plus de communes.

## Les territoires

### Population par communauté



## Commentaires

### Caractéristiques de la trame intercommunale

Une grande disparité de population existe entre les communautés :

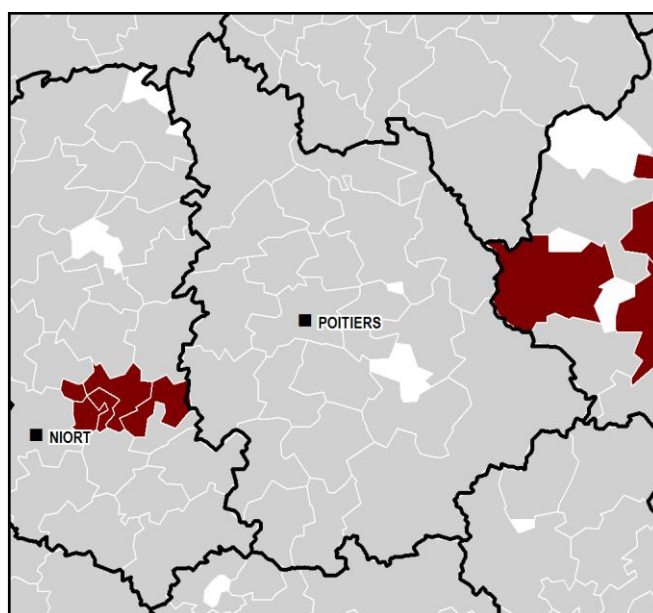
- 10 communautés sur 22 (soit 45,40 %) comptent moins de 10 000 habitants, dont 1 moins de 5 000 habitants (CC du Pays Charlois).
- 8 communautés (soit 36,40 %) comptent entre 10 et moins de 20 000 habitants. Elles sont localisées autour de l'agglomération de Poitiers.
- 4 communautés (soit 18,20 %) comptent au moins 20 000 habitants : les deux CA de Poitiers (32,90 % de la population départementale) et du Pays Châtelleraudais et les deux vastes CC du Pays Loudunais et du Montmorillonnais.

### Comparaison avec les départements voisins

- Situations plus contrastées dans l'Indre et les Deux-Sèvres avec des communautés moins peuplées.

## Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

### Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	5
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	5
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	4
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	3

### Évolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

- Aucune.

Entre 2009 et 2010

- Elargissement de périmètres existants par intégration de commune isolée :
- Cheneché a intégré la CC du Neuvilleois.

Entre 2009 et 2011

- Elargissement de périmètres existants par intégration de commune isolée :
- Coussay a intégré la CC du Mirebalais.

Répartition des communes « isolées »

- Essaimées dans le territoire départemental.

### Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BELLEFONDS  
CIVAUX

VALDIVIENNE

### Extrait des SDOI

À partir des données transmises par la préfecture en 2006

## Extrait du Schéma d'orientation de l'intercommunalité dans la Vienne - 23 juin 2006

### **Situation**

- Il existe actuellement : 2 communautés d'agglomération et 20 communautés de communes.
- Ces 22 EPCI regroupent 276 communes sur 281 que compte le département, ce qui correspond à un niveau quantitatif plus que satisfaisant.
- Les périmètres des communautés de communes sont souvent proches de ceux des cantons. Enfin, certaines constitutions méritent interrogation.

### **Constats**

- Des réflexions menées à ce jour, il ressort que la majorité des Présidents de communautés de communes n'envisagent pas, à court terme, de rapprochement entre communautés. Il leur paraît préférable, dans l'immédiat, d'asseoir véritablement les compétences dont elles sont dotées, de développer davantage l'esprit communautaire et de renforcer les liens entre les communes adhérentes à l'échelle de la structure actuelle.
- On observe, pour le moins, une grande diversité dans les choix effectués entre les différentes communautés et, partout, cette diversité constitue un obstacle à d'éventuels regroupements.
- On constate également, souvent, que le nombre et la diversité des compétences transférées aux communautés de communes conduisent à un manque de lisibilité et donc d'efficacité, et à des interrogations quant à l'exercice réel des compétences.
- Enfin, des contacts pris avec les Maires des communes « isolées », il résulte que ceux-ci ne paraissent pas disposés à rejoindre la communauté de communes dont ils sont géographiquement proches.

### **Suggestions d'évolution possible**

En l'état d'actuel des réflexions, il paraît difficile de mener, à court terme, d'éventuelles fusions d'EPCI, les élus n'étant visiblement pas prêts à s'engager dans cette voie.

#### **• Hypothèses**

- Nord du département :
  - Rapprochement entre les CC du Pays Vouglaisien du Neuvilleois et du Mirebalais.
  - Rapprochement entre la CC du Lençloîtrais et celle de Mâble et Vienne.
  - Rapprochement entre les CC des Vals de Gartempe et de Vienne et Creuse.
  - « Remodelage » de la CA de Châtelleraut.
- Sud du département :
  - Rapprochement entre les CC du Civraisien, de la Région de Couhé et du Pays Charlois.
  - La CC du Lussacois pourrait rejoindre la CC du Montmorillonnais.
- Centre du département :
  - Rapprochement entre les CC du Pays Mélusin, de Vonne et Clain, de la Région de la Villedieu du Clain.
  - Rapprochement entre les CC Vienne et Moulière et du Chauvinois.

### **Conclusions**

- Les contacts avec les Maires des communes « isolées » seront poursuivis.
- Il pourra être ensuite procédé à un examen approfondi des compétences exercées par les différents syndicats intercommunaux uniques afin de rechercher si ces compétences ne pourraient pas, in fine, être intégrées par les communautés de communes.
- La fusion de communautés de communes apparaîtrait comme la suite de ce travail de correction.
- A l'échelle d'un département comme la Vienne, un espace de projet cohérent devrait pouvoir regrouper une population significative, dont la normalisation est inexistante, mais qui pourrait pour le moins atteindre deux à trois dizaines de milliers d'habitants (en tenant compte toutefois aussi de l'étendue géographique). Ce qui est déjà la dimension du pays.